

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID: 059-245900758-20240314-2024D025-DE

# DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

### Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le 14 mars, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 1<sup>er</sup> mars.

# Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42 Nombre de présents :

Au point n°1:30

Du point n°2 au point n°5:32

Au point n°6:33

A partir du point n°7:32

Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de votants :

Au point n°1:36

Du point n°2 au point n°5:38

Au point n°6:39

A partir du point n°7:38

#### Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°6), Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé (à partir du point n°2), Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno (jusqu'au point n°6 inclus), M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge (à partir du point n°2), Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

#### Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothée, pouvoir donné à M.DEHAENE Michel M.BLERVAQUE Philippe, pouvoir donné à Mme DURUT Jocelyne Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donné à M.DUYCK Joël M.BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique Mme LORPHELIN Martine, pouvoir donné à M.LORIDAN Bernard Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à M.HENNEON François-Xavier

## Absents:

M.BOONAERT Jean-Philippe (jusqu'au point n°5)
M.DELABRE Aimé (au point n°1)
M.DELVALLE Jean
M.FICHEUX Bruno (à partir du point n°7)
M.LAPIERRE Julien
M.RAVET Pierre-Luc
M.VANECLOO Serge (au point n°1)

Secrétaire de séance : M.MOUQUET Denis

Délibération n°2024D025 - Développement économique et acquisitions foncières – ATPE - Subvention à la création ou à la reprise – El Maxime Bloquet sur la commune de Lestrem.

Le Vice-Président expose au Conseil,

Vu la délibération du 24 février 2022 actant le renouvellement d'une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL ;

Vu la délibération du Conseil Régional n°2022.01821 en date du 9 décembre 2022 accordant la reconduction des aides CCFL ;

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par l'El Maxime Bloquet, créée au 1<sup>er</sup> février 2023. Cette entreprise, dirigée par Monsieur Maxime Bloquet, est spécialisée dans les travaux électriques, et se situe au 239 rue du Centre à Lestrem.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

|                                     | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
|-------------------------------------|---------|---------|---------|
| Chiffre d'affaires                  | 72 000€ | 75 600€ | 79 380€ |
| Rémunération du dirigeant           | 21 600€ | 21 600€ | 21 600€ |
| Charges sociales du dirigeant       | 14 96€  | 14 906€ | 15 651€ |
| Capacité d'autofinancement          | 31 249€ | 33 007€ | 35 115€ |
| Remboursement d'emprunt             | 5 757€  | 5 994€  | 6 243€  |
| Capacité d'autofinancement<br>Nette | 25 492€ | 27 013€ | 28 872€ |

La demande de subvention de l'entreprise porte sur l'acquisition du véhicule utilitaire:

|                                     | Montant HT |  |
|-------------------------------------|------------|--|
| Ford transit – Synergie Automobiles | 19 991.67€ |  |
| TOTAL                               | 19 991.67€ |  |

L'aide de la CCFL a été fixée à 30 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle) plafonnée à 25 000€ d'investissements.

Avec 2 prêts d'honneur pour un montant total de 4 500€, et une attestation de blocage de 1 500€ pendant 3 ans, nous ne sommes pas concernés par le plafond des fonds propres et quasi-fonds propres. L'aide CCFL à l'El Maxime Bloquet pourrait être au maximum de 5 997,50€.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'AUTORISER le versement d'une subvention de 5 997,50€ maximum à l'El Maxime Bloquet
- D'AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et l'El Maxime Bloquet et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition cidessus.

A La Gorgue le 14 mars 2024, Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance.

Le Président,

**Denis MOUQUET** 

Jacques HURLUS